



## Le Conseil municipal s'est réuni le mardi 19 décembre 2023 en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

**Point 1 : Désignation du secrétaire de séance** La conseillère municipale Martine Joerger-Pivodori a été désignée secrétaire de séance.

**Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 20/11/ 2023** Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2023.

**Point 3 : Fiscalité directe locale – décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2024** Le Conseil municipal fixe chaque année le taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Durant 18 années consécutives, la commune a maintenu ses taux de fiscalité directe locale. Molsheim était fiscalement la Ville la moins chère du Département. Au regard des besoins de la Ville, il est proposé d'aligner les taux de fiscalité directe locale sur ceux de la Ville d'Obernai, deuxième ville aux taux les plus bas. Conformément aux orientations budgétaires pour 2024, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition des quatre taxes concernées (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) de 8.5% :

	2023 Taux actuel	2024 avec 8,5% d'augmentation du taux
Taxe d'Habitation sur résidence secondaire	20,10 %	21,81 %
Taxe Foncier Bâti	23,38 %	25,37 %
Total	32,40 %	35,15 %
Cotisation Foncière des Entreprises	17,22 %	18,68 %

Pour 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'augmentation des taux de fiscalité comme suit :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation résidences secondaires	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux d'imposition	21,81 %	25,37 %	35,15 %	18,68 %

**Point 4 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 : BUDGET PRINCIPAL** Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif principal de l'exercice 2024 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15.445.000 €	15.445.000 €
Investissement	12.165.000 €	12.165.000 €
Total	27.610.000 €	27.610.000 €

**Point 5 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 : SUCCESSION ALBERT HUTT** Le Conseil municipal a adopté les budgets primitifs annexes de l'exercice 2024 qui se décomposent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15.560 €	15.560 €
Investissement	3.150 €	3.150 €
Total	18.710 €	18.710 €

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance ordinaire du 19 décembre 2023 -

**Point 6 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 : BUDGET ANNEXE CAMPING**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	293.000 €	293.000 €
Investissement	77.100 €	77.100 €
<b>Total</b>	<b>370.100 €</b>	<b>370.100 €</b>

**Point 7 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 : BUDGET ANNEXE FORÊT**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	73.500 €	73.500 €
Investissement	1.350 €	1.350 €
<b>Total</b>	<b>74.850 €</b>	<b>74.850 €</b>

**Point 8 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 : BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94.600 €	94.600 €
Investissement	55.800 €	55.800 €
<b>Total</b>	<b>150.400 €</b>	<b>150.400 €</b>

**Point 9 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024 : BUDGET ANNEXE RÉSEAUX**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	45.650 €	45.650 €
Investissement	197.300 €	197.300 €
<b>Total</b>	<b>242.950 €</b>	<b>242.950 €</b>

**Point 10 : Autorisations de programme et crédits de paiement – exercice 2024**

Les autorisations de programme retracent la programmation pluriannuelle des investissements. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par la Ville en investissement.

Au titre de l'exercice 2024, le montant total des autorisations de programme s'élève à 14.986.238,00 € et 230.300,00 € de dépenses imprévues. Celui des crédits de paiement inscrits au budget primitif 2024 totalise 4.281.650,00 € et concerne les opérations suivantes :

Opérations	Autorisations de programme	Modification 2024	Montant définitif	Crédits de paiement 2024
Passage à niveau gare	3.158.238,00 €		3.158.238,00 €	431.650,00 €
Chartreuse	1.400.000,00 €		1.400.000,00 €	150.000,00 €
Ecole maternelle Bruche	3.800.000,00 €		3.800.000,00 €	1.000.000,00 €
Parc de la Commanderie	2.150.000,00 €	78.000,00 €	2.228.000,00 €	100.000,00 €
Quartier Henri Meck 2	2.800.000,00 €		2.800.000,00 €	1.600.000,00 €
Rue de Saverne	1.600.000,00 €		1.600.000,00 €	1.000.000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14.908.238,00 €</b>	<b>78.000,00 €</b>	<b>14.986.238,00 €</b>	<b>4.281.650,00 €</b>

**Point 11 : Budget Principal - exercices budgétaires 2023 et 2024 - Tableau des effectifs au 31/12/2023 et au 01/01/2024**

Le Conseil municipal a approuvé les tableaux des effectifs au 31/12/2023 et au 01/01/2024. Ces derniers décrivent la situation du personnel communal en terme de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année. Au 31 décembre 2023, la Ville (hors CCAS) employait au total 194 agents, soit 148,93 équivalents temps plein.

**Point 12 : Budget Annexe Camping - Exercices budgétaires 2023 et 2024 - Tableau des effectifs au 31/12/2023 et au 01/01/2024**

Depuis quelques années, la gestion du camping municipal est assurée par la Ville. Il convient d'intégrer au tableau des effectifs 6 recrutements saisonniers d'agents d'accueil et de personnel technique du camping pour la saison 2024.

**Point 13 : Acquisition foncière – rue du Commandant Schweisguth – section 11 - parcelle 29**

Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de la parcelle située rue du Commandant Schweisguth, cadastrée section 11, parcelle 29 d'une contenance de 0,64 are pour un prix net de 500 €. Cette parcelle a vocation à permettre l'aménagement de la rue du Commandant Schweisguth.

**Point 14 : Acquisition foncière – rue du Commandant Schweisguth – section 11 - parcelle /18**

En date du 21 août 2023, les propriétaires de l'immeuble 32 avenue de la Gare ont déclaré à la Ville leur intention d'aliéner la totalité de l'immeuble d'une assise foncière de 7,20 ares. Si l'immeuble bâti ne présente aucun intérêt communal, cela n'est pas le cas du fond de la parcelle côté rue du commandant Schweisguth. La partie arrière de cette propriété, pour 106 m<sup>2</sup>, est

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance ordinaire du 19 décembre 2023 -

couverte par l'emplacement réservé n°9 au Plan Local d'Urbanisme « *élargissement de la rue du Commandant Schweisguth et création d'une place de retournement* ». Ce projet est porté depuis plusieurs décennies par la collectivité qui a notamment acquis la parcelle 128 section 11 d'une contenance de 127 m<sup>2</sup> au terme d'une délibération du 23 septembre 2016. Suite aux échanges avec les propriétaires vendeurs, ces derniers ont retiré leur Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) en tant qu'elle portait sur la totalité de la propriété (7,20 ares) et ont déposé une nouvelle DIA n'intégrant pas l'assise foncière frappée par l'emplacement réservé n°9. Les nouveaux acquéreurs prévoient la construction de logements pour lesquels l'accès se fera par la rue du Commandant Schweisguth. La réalisation de la placette de retournement ayant une utilité publique, il convient d'acquiescer les emprises foncières concernées, dont en l'espèce, celle distraite de la propriété originelle du 32 avenue de la Gare. Le Conseil Municipal décide de l'acquisition de la parcelle située rue du Commandant Schweisguth, cadastrée section 11, parcelle /18 d'une contenance de 1,06 are pour un prix net de 1.600 €.

**Point 15 : Centre de Gestion - convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant**

Un bilan des conditions de conservation des archives de la Ville de Molsheim a été effectué en octobre 2008 par l'archiviste itinérant du Centre de gestion du Bas-Rhin. Il a abouti à l'aménagement d'un nouveau local d'archivage et à un important travail de remise à niveau, tant dans l'aspect réglementaire que du conditionnement.

Pour poursuivre ces opérations d'archivage, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la convention de mise à disposition de cet archiviste itinérant pour une mission de 8,5 jours pour l'année 2024, soit un prévisionnel de 2.975 €, à raison d'un coût journalier de 350 €.

**Point 16 : Subvention d'équilibre au CCAS – dotation de fonctionnement pour l'exercice 2024**

Le Conseil Municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 260.000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024. Cette subvention est destinée à couvrir ses différentes actions.

Pour mémoire le CCAS est en charge de l'action sociale légale. Il assure également la gestion de la Résidence sociale Le Moulin ainsi que celle de la crèche familiale.

**Point 17 : Subvention au Comité des fêtes – exercice 2024**

Le Comité des fêtes de la Ville de Molsheim assure chaque année la programmation des différentes festivités. Pour financer ses différentes actions, l'association bénéficie du soutien de la Ville. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention prévisionnelle de 125.000 € au Comité des fêtes au titre de sa dotation de fonctionnement pour l'exercice 2024.

**Point 18 : Subvention à l'Amicale du Personnel pour l'exercice 2024**

La Ville soutient chaque année l'Amicale du personnel par l'attribution d'une subvention qui permet l'organisation entre autres de la fête de Noël du personnel et des enfants, le versement d'oeuvres sociales pour les agents, ainsi que de diverses sorties. Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 19.000 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2024.

**Point 19 : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à la halte-garderie Les P'tits Ours – exercice 2024**

Structure associative, le multi-accueil halte-garderie « *Les P'tits Ours* » dispose d'une capacité d'accueil d'une vingtaine de places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans. Pour faire face à la fragilité et aux difficultés de sa gestion, le partenariat entre l'association, la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Ville s'est renforcé depuis 2018 et a permis la signature d'un Contrat enfance jeunesse (CEJ) entre la Ville et la Caf. Le CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2021 et a été remplacé par une Convention territoriale globale (CTG) en janvier 2022. Dans le cadre de ce nouveau contrat, la prestation appelée « *Bonus Territoire* » est directement versée au gestionnaire de la structure c'est-à-dire à l'association « *Les P'tits Ours* ».

En 2024, l'association aura à faire face à une revalorisation salariale pour chaque membre de l'équipe conformément à la convention collective à laquelle l'association est soumise et souhaite réhabiliter la salle de change (travaux et achat de petit équipement). A ce titre, elle sollicite une subvention auprès de la Ville. Afin de soutenir le multi-accueil halte-garderie « *Les P'tits Ours* », le Conseil Municipal a décidé de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 10.000 € au titre de l'exercice 2024.

**Point 20 : État des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs – répartition pour l'exercice 2023**

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractères sportif, culturel ou de loisirs sur la base de critères d'éligibilité, eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante. Au titre de l'exercice 2023, le montant total de ces subventions s'élève à 69.365,20 € pour un nombre cumulé de 7.872 membres et licenciés. Ce montant est réparti comme suit :

# Conseil municipal de la Ville de Molsheim

## - Séance ordinaire du 19 décembre 2023 -

### - Associations culturelles et de loisirs : 1.517 membres au total

AAPPMA - Association de pêche	1.082,80 €	Chorale O joie de chanter	828,00 €
Association générale des familles (AGF)	545,60 €	Chorale Cœur de femmes	672,40 €
Amicale du 3 <sup>e</sup> âge	757,20 €	Club vosgien Molsheim/Mutzig	1.152,40 €
Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	680,40 €	Gamer'z Voice	814,40 €
Cercle Saint-Georges	838,40 €	Groupe d'animation liturgique	820,00 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	831,20 €	Molse country dancers	1.140,00 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	823,20 €	Scouts et guides de France	1.069,20 €
Chorale paroissiale Sainte-Cécile	826,40 €	Taverne des joueurs	982,00 €
<b>Total</b>			<b>13.863,60 €</b>

### - Associations à objet sportif : 6.355 licenciés et pratiquants

Aïkido Club Molsheim	1.212,20 €	Moc Handball	2.903,80 €
Aquatic Club Molsheim/Mutzig	3.550,10 €	Moc Volley-ball	2.707,60 €
Archanges de Molsheim	1.668,60 €	Molsheim Athlétique Club	2.280,60 €
Aspem Molsheim	576,00 €	Molsheim Fun Bike	1.819,80 €
Atlantes subaqua club Alsace	1.463,40 €	Molsheim Ski Nordique	2.159,00 €
Auto Racing Sport Molsheim	1.319,00 €	Mutzig Ovalie Molsheim	2.361,80 €
B Dance Center	1.269,00 €	Natation synchronisée	2.478,20 €
Bruche Sport Passion	2.428,20 €	Pétanque club	541,80 €
Cercle d'escrime Molsheim-Mutzig	2.105,80 €	Sambo club Molsheim	1.368,40 €
Cercle Saint-Georges Basket	1.786,00 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1.256,00 €
Cirque - Top of the game	1.221,70 €	Société de Tir Molsheim	1.404,00 €
Entente sportive Molsheim-Ermolsheim	2.967,90 €	Taekwondo Keumgang	2.278,20 €
Gymnastique volontaire	1.009,20 €	Tennis club Molsheim/Mutzig	2.540,40 €
Judo club Molsheim	2.542,80 €	Trimoval triathlon	2.195,10 €
Moc Badminton	2.085,80 €	<b>Total</b>	<b>55.501,60 €</b>

#### Point 21 : Association Haies Vives d'Alsace - Autorisation de signature d'une convention de partenariat

La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. La Ville est porteuse d'un projet de renaturation et/ou restauration de milieux naturels. L'association Haies Vives d'Alsace mène des actions de création et de restauration des corridors écologiques et de milieux favorables à la biodiversité. Cette action peut s'étendre tant sur des milieux urbains que des milieux ruraux, des zones agricoles, naturelles, économiques ou urbaines. Pour mener à bien ce projet la Ville a besoin d'être accompagnée par un organisme spécialisé en la matière. Le Conseil Municipal a formalisé l'accompagnement en approuvant la convention avec l'association Haies Vives d'Alsace.

#### Point 22 : Rue de Lorraine: aménagements liés à la gestion des eaux pluviales urbaines – convention avec la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig relative à la définition des modalités de financement et d'entretien

Le projet de réaménagement de la rue de Lorraine, porté par la Ville de Molsheim, vise à appliquer le principe de gestion intégrée des eaux pluviales en aménageant l'espace selon les axes de ruissellement et en utilisant des solutions fondées sur la nature. Cette manière de concevoir l'espace ne peut dissocier les travaux de voirie de ceux de l'assainissement pluvial. La Communauté de Communes et la Ville de Molsheim ont étudié conjointement le réaménagement de cette rue. Les études de conception ont été réalisées conjointement par le service d'eau et d'assainissement de la Communauté de Communes et par le service technique voirie de la Ville. L'Assemblée délibérante approuve la convention relative à l'aménagement de la rue de Lorraine.

#### Point 23 : Rapport d'activité des services de la Ville et du CCAS - année 2022

Le rapport d'activité des services municipaux est le reflet de la diversité des missions, de la quantité et de la qualité du travail effectué par les agents communaux. Ce document permet d'évaluer l'action publique communale, de mesurer l'écart avec les années précédentes, de connaître les conditions de travail, les moyens, les résultats et les objectifs assignés. Document d'information, le rapport d'activités fournit une multitude de renseignements, dans un souci d'information et de transparence. Le Conseil municipal a pris acte du rapport d'activité 2022 de la Ville de Molsheim qui est consultable : <https://www.molsheim.fr/mairie/administres.htm>

**La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le mardi 26 mars 2024 à 19h**